

Commune de LE QUILLIO

Compte rendu

Réunion du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 25 février 2015

Subventions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de voter les subventions pour l'année 2015.

- CCAS, Le Quillio	1500 €
- AC d'Algérie Le Quillio	200 €
- Alcool Assistance (La Croix d'Or) LOUDEAC	50 €
- La Croix Rouge	50 €
- Ass des paralysés de France	50 €
- Cyclo Club Uzel	80 €
- Ass Sportive Uzel/Merléac	100 €
- Les Restos du Cœur	150 €
- Comice Agricole UZEL	350 €
- USO (Foot Le Quillio/ST Thélo)	700 €
- APEL Ecole Notre Dame Saint-Anne (Sorties pédago)	2000 €
- Club de l'Amitié	200 €
- Société de chasse Saint-Maurice Le Quillio	200 €
- France ADOT 22	50 €
- Amicale des Pompiers Uzel	100 €
- Amicale des Pompiers de Mûr	100 €
- Association Saint-Maurice	200 €
- Chambre des métiers et Artisanats	100 €
- Ass entretien de la Butte-Rouge	30 €
- Société Hypique rural	20 €
- Commune du Patrimoine Rural de Bretagne	838.50 €
- Foyer Socio Culturel Mûr de Bretagne	381€
- Association des jeunes agriculteurs de l'inter canton Mur-Uzel	70 €

Soit **7519.50 €** qui seront

inscrits au Budget Primitif 2015.

Acquisition de matériels techniques : tondeuse et broyeur

Considérant la vétusté de certains matériels techniques, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir une nouvelle tondeuse ainsi qu'un nouveau broyeur.

Monsieur le Maire ajoute que plusieurs entreprises ont été sollicitées et plusieurs devis ont été reçus en mairie.

Considérant l'intérêt de Monsieur Jacques EVANO concernant cette acquisition, Monsieur le Maire lui demande de sortir de la salle afin de ne pas prendre part au débat et au vote.

Monsieur Jacques EVANO sorti de la salle, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité de retenir les propositions suivantes :

-acquisition d'un Broyeur chez Espace Emeraude pour un montant de 6640 € HT.

-acquisition d'une Tondeuse Iseki chez Besnard Motoculture pour un montant de 28939 € HT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune peut prétendre à l'obtention de subventions dans le cadre du fonds parlementaire.

Le Conseil Municipal, **sollicite**, à l'unanimité, Monsieur le Maire pour qu'une demande de subvention soit déposée pour l'acquisition de la tondeuse et du broyeur dans le cadre du fonds parlementaire.

Réforme Territoriale : Réflexion autour de la Commune Nouvelle

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu et co-signé des maires de Saint Thélo, Grâce Uzel et Trévé faisant état de leur projet de création de commune nouvelle, et interrogeant les communes voisines afin de connaître leur position sur ce projet.

Afin de nourrir le débat, Monsieur Le Maire présente une note portant sur la commune nouvelle.

Vu la Loi du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales favorisant la création des communes nouvelles.

Considérant un contexte économique et budgétaire particulièrement contraint avec une baisse prévue de 30 % de la dotation globale de fonctionnement d'ici 2017 et de la mutation de l'organisation territoriale,

Considérant que la commune du Quillio est sollicitée dans le cadre d'une démarche déjà arrivée au « 3^{ème} stade », à savoir :

- 1^{er} stade : rencontre entre les maires des trois communes qui a eu lieu le 17 décembre 2014,
- 2^{ème} stade : rencontre des maires et adjoints au Maire des trois communes qui s'est déroulée le 28 janvier 2015,
- 3^{ème} stade : consultation des Conseils municipaux qui a lieu ces jours-ci

et que la sollicitation aurait pu émaner dans un premier temps de la commune de Saint Thélo avec qui nous travaillons depuis de longues années (école, club de foot, chemin de randonnées, patrimoine....), ou bien que la discussion aurait pu avoir lieu à un échelon plus important, à savoir, l'ex canton d'Uzel comme l'a signifié Monsieur le Maire d'Allineuc par courrier,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas adhérer au projet de commune nouvelle des 3 communes de Saint Thélo, Grâce Uzel et Trévé, considérant que le projet semble précipité et que la motivation principale du projet semble être l'intérêt financier au regard de l'exonération de la réduction des dotations de l'Etat. (Réduction des dotations reportée à 3 années ultérieures).

Le Conseil Municipal ajoute que le fondement même de cette réflexion doit s'appuyer sur un véritable projet de territoire.

Le conseil municipal n'exclut pas non plus de réfléchir sereinement à un tel projet à l'échelon pourquoi pas de l'ex-canton d'Uzel, véritable bassin de vie tout comme avec les communes de l'ex-canton de Mûr de Bretagne.

Le Conseil municipal émet dans un premier temps, le souhait d'un renforcement de l'intercommunalité, notamment en accentuant la mutualisation, ce qui serait à court terme une première source d'économie, et ce qui permettrait de conserver notre identité, tout en préservant et améliorant les services de proximité.

Travaux d'entretien sur l'Eglise : programmation 2015

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne. Les travaux proposés par la DRAC se décomposent de la manière suivante :

-restauration de la tourelle d'escalier située au Nord Est de l'église qui présente des désordres au niveau du chéneau et de la couverture.

-travaux de maçonnerie, couverture et charpente.

Monsieur le Maire ajoute que le coût des travaux est estimé à 25 000€HT par la DRAC afin de mener à bien cette opération. Le coût des travaux devra être ajusté en fonction des résultats de la consultation des entreprises.

Monsieur le Maire ajoute que la commune peut prétendre aux subventions suivantes pour la réalisation de ces travaux :

-l'Etat à hauteur de 50% du coût des travaux soit 12500

-la Région à hauteur de 20% soit 5000€

-le Conseil Général des Côtes d'Armor à hauteur de 10% soit 2500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-DECIDE, à l'unanimité d'engager les démarches afin d'effectuer les travaux d'entretien de l'église mentionnés dans le cadre de la programmation 2015

-DEMANDE à Monsieur le Maire que, conformément au décret n°2009-748 du 22 juin 2009 la DRAC soit sollicitée pour une Assistance à Maîtrise d'ouvrage à titre gratuit dans le cadre de la réalisation de ces travaux (programmation 2015). Le Conseil Municipal, donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec les services de l'Etat.

-DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Général.

Questions diverses

Lotissement communal rue des Lavandières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le coût de la viabilisation du lotissement rue des Lavandières

Récapitulatif du coût de la viabilisation du lotissement - Rue des Lavandières			
Lots	Prévisionnel	Marché HT	Marché TTC
Lot 1 : travaux de voirie - espaces verts	65 000.00 €	48 822.10 €	58 586.52 €
Lot 2 : travaux de réseaux eaux usées - eaux pluviales - réseaux sd	55 000.00 €	47 298.00 €	56 757.60 €
Orange : Affrètement télécom	- €	700.00 €	837.97 €
SDE : réseaux électriques	15 000.00 €	5 856.00 €	5 856.00 €
SDE : éclairage public	15 000.00 €	5 190.00 €	5 190.00 €
Total travaux	150 000.00 €	107 866.10 €	127 228.09 €
Vente des terrains (2500 € * 2 + 3566 * 12 €) :	48 458.00 €	47 792.00 €	47 792.00 €
Reste à charge communal :	101 542.00 €	60 074.10 €	79 436.09 €
Subvention CIDERAL (50% du reste à charge)	50 000.00 €	30 037.05 €	39 718.05 €
Honoraires du Cabinet Nicolas :	12 900.00 €	12 900.00 €	15 428.40 €
Subvention CIDERAL (70 % des honoraires plafonnée à 7000 €) :	7 000.00 €	7 000.00 €	7 000.00 €
Coût Total Viabilisation du lotissement hors acquisition foncière :	57 442.00 €	35 937.05 €	48 146.45 €

Monsieur le Maire ajoute que la CIDERAL peut subventionner l'aménagement du lotissement à hauteur de 50% du reste à charge communal et 70% des frais relatifs aux honoraires. (Subvention plafonnée à 7000€).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-SOLLICITE, à l'unanimité, Monsieur le Maire afin que les demandes de subventions auprès de la CIDERAL soient effectuées.

-DONNE TOUT POUVOIR au Maire afin d'engager les démarches nécessaires pour l'obtention de ces subventions.

Aire de Camping-car

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal sur l'avenir de l'aire de camping-car située à Lanégoff.

Considérant l'absence d'un réseau d'eau nécessaire au bon fonctionnement d'un tel équipement et des dégâts causés lors de l'inauguration de la voie multi modale le long de la Rigole d'Hilvern,

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité de retirer le mat d'éclairage autonome et de réfléchir à une autre Aire de camping-car qui pourrait se situer près du terrain des sports.

Lotissement communal rue des Lavandières : commercialisation des lots

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il conviendrait de faire paraître une annonce immobilière pour la vente des lots afin de favoriser la vente des terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de faire paraître une annonce dans le Ouest France au prix de 200 € HT afin de valoriser la commercialisation des lots du Lotissement communal.

Elections départementales : organisation des réunions publiques

Considérant les élections départementales des 22 et 29 mars prochains,

Considérant l'organisation de réunions publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour l'organisation de réunions publiques dans le cadre des élections départementales 2015.